



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 7 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 2 / 0 8 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : F01125P0130

1 Intitulé du projet

Création d'un forage agricole sur la commune de Saint-Souplets (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA MM

Raison sociale

N° SIRET

8 4 0 2 3 2 5 5 7 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Maurice

Mélanie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une prof. sup. ou égale à 50 m	Forage agricole d'une profondeur de 70 m Rubriques d'autres nomenclatures : 1.1.1. 0. (R. 214-1 du code de l'environnement) 1.1.2.0.-2 (R. 214-1 du code de l'environnement)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage agricole

4.2 Objectifs du projet

Les eaux prélevées dans l'ouvrage sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pois de conserve (20 ha/an), en pommes de terre (20 ha/an), en haricots (20 ha/an) et en maïs (20 ha/an). Les besoins annuels en eau sont estimés à 136 000 m³ maximum.

Le projet est motivé par la nécessité de diversification culturale, l'intérêt de cultures à forte valeur ajoutée, la moindre dépendance vis-à-vis de la PAC, tout ceci pour le maintien des revenus de l'entreprise

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé au rotary (à la boue de forage) en diamètre 650 mm jusqu'à une profondeur de 24 m, puis en diamètre 508 mm jusqu'à une profondeur de 51 m et enfin en diamètre 374 mm jusqu'à 70 m.

L'ouvrage sera constitué de trois tubes de soutènement en acier plein de diamètre 660 mm de 0 à 7 m, de diamètre 530 mm de 0 à 24 m de profondeur et de diamètre 406 mm de 0 à 51 m, d'un tube en PVC plein de diamètre 280 mm de 0 à 51 m, en inox de 58 à 61 m et de 69 à 70 m de profondeur, d'un tube en inox crépiné de diamètre 280 mm de 51 à 58 m et de 61 à 69 m de profondeur.

Il comportera une cimentation en-tête (sur 51 m de profondeur au maximum), ainsi qu'une dalle en béton aménagée autour de la tête du forage pour éviter toute infiltration le long de la colonne. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,2 m au-dessus du sol. L'ouvrage sera protégé par un petit bâtiment en parpaings et un toit en tôles (4 m x 4 m x h 2,5 m), équipé d'une porte fermée à clé

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les eaux prélevées dans l'ouvrage sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pois de conserve (20 ha/an), en pommes de terre (20 ha/an), en haricots (20 ha/an) et en maïs (20 ha/an).

Pour cela, une pompe immergée sera mise en place dans le forage (alimentation électrique).

Le débit maximal de cette pompe sera de 130 m³/h. Le débit d'irrigation sera limité à 60 m³/h par enrouleur (pertes de charge dans les matériels d'irrigation).

Les besoins annuels sont estimés à 136 000 m³ maximum, de mai à août

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur de l'ouvrage de prélèvement	70 m
Diamètre(s) de l'ouvrage	280 mm
Débit d'irrigation	120 m ³ /h
Besoins annuels maximaux	136 000 m ³
Surface totale irriguée	80 ha/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Coigny

Localité : Saint-Souplets

Code postal : 7 7 1 6 5 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 2 ' 2 6 " 9 Lat. : 0 2 ° 4 9 ' 5 7 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvements dans la nappe du Soissonnais, à raison de 136 000 m3/an maxi
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le pompage (à raison de 120 m3/h) induira un rabattement localisé du toit de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Lors des travaux de création du forage, les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'ouvrage sera réalisé en zone agricole
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le plus proche est la ZPS Boucles de la Marne située à 9,3 km de distance
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Emprise au sol de l'ouvrage très limitée (dalle béton 4 m x 4 m)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Distant de 1,1 km du captage d'alimentation en eau potable le plus proche (captage de Saint-Soupplets)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement le déplacement d'un engin de forage sur quelques jours pour la création de l'ouvrage
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors des travaux de création de l'ouvrage sur quelques jours (engin de forage)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets atmosphériques lors des travaux de forage, nécessaires à la création de l'ouvrage
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Pendant la réalisation des essais de pompage, toutes les précautions seront prises pour assurer une bonne évacuation des eaux d'exhaure et pour éviter tous risques de pollution du réseau d'eau superficielle
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Celles-ci seront épandues sur la parcelle d'implantation de l'ouvrage et le déclarant veillera à ce qu'elles ne ruissellent pas sur les parcelles des tiers

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le volume d'eau prélevé dans le cadre du projet vient s'ajouter aux autres prélèvements réalisés dans le même aquifère (nappe du Soissonnais).

Toutefois l'incidence cumulée sera très limitée (ressource importante)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- ouvrage réalisé dans les règles de l'art par une entreprise de forage et conforme à l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ouvrage réalisé de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de la ressource (nappe du Soissonnais);
- dispositif de prélèvement protégé par bâtiment clos ;
- mise en place d'un compteur volumétrique sur l'ouvrage de prélèvements

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet seront détaillées dans le dossier de déclaration de l'ouvrage.

Elles seront très réduites du fait que l'ouvrage sera réalisé et exploité de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine, qu'il sera implanté dans une zone sans enjeu environnemental (hors zones d'inventaire officiel, Natura 2000 ou zones humides), à distance du captage AEP le plus proche (et hors périmètre de protection), dans un secteur sans source de pollution urbaine ou industrielle, ni soumis à des servitudes d'utilité publique, et qu'il est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie.

Sur cette base, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Maurice

Prénom Thierry

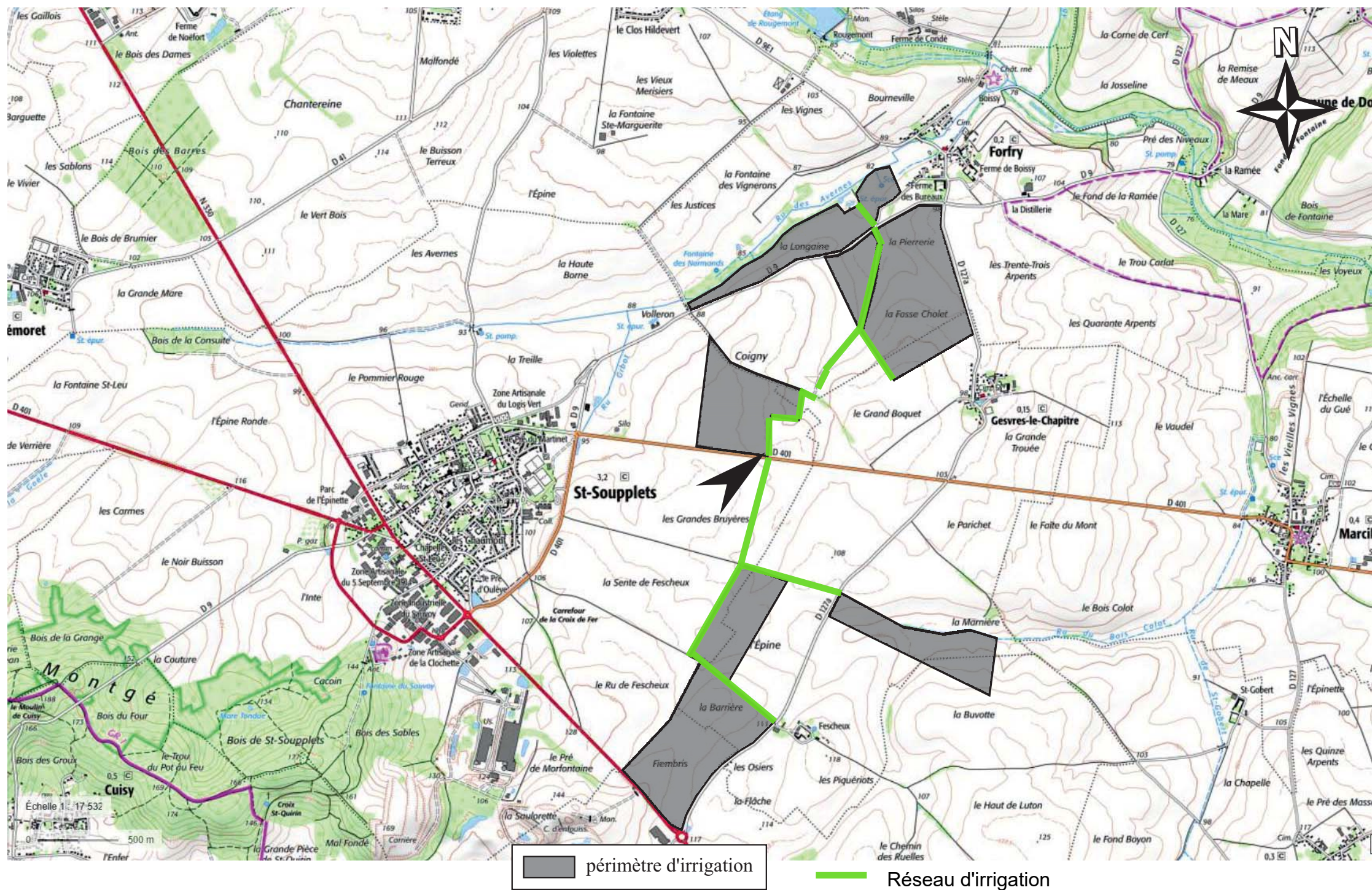
Qualité du signataire gerante

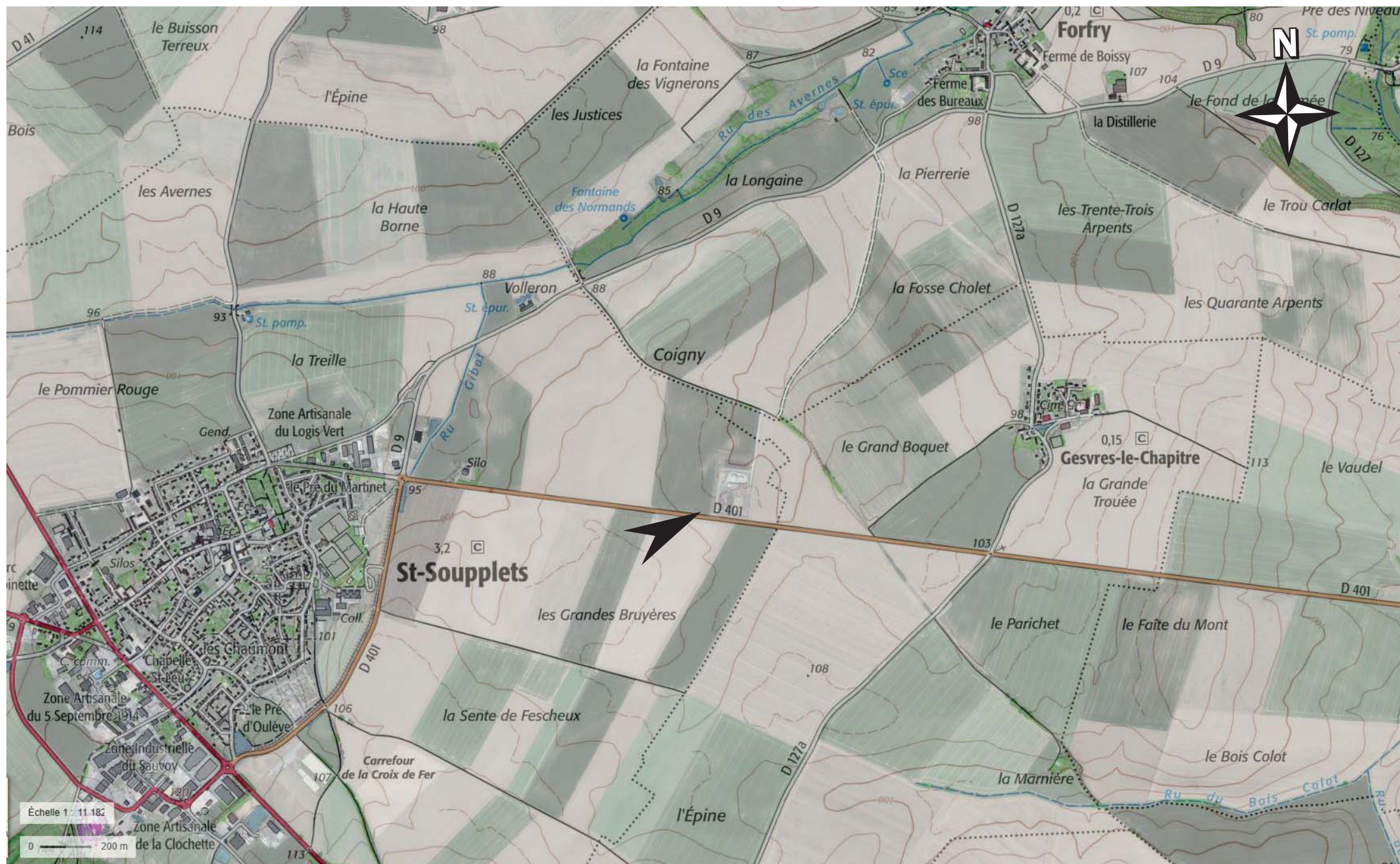
À Jour le Remise

Fait le 28/07/2025



Signature du (des) demandeur(s)





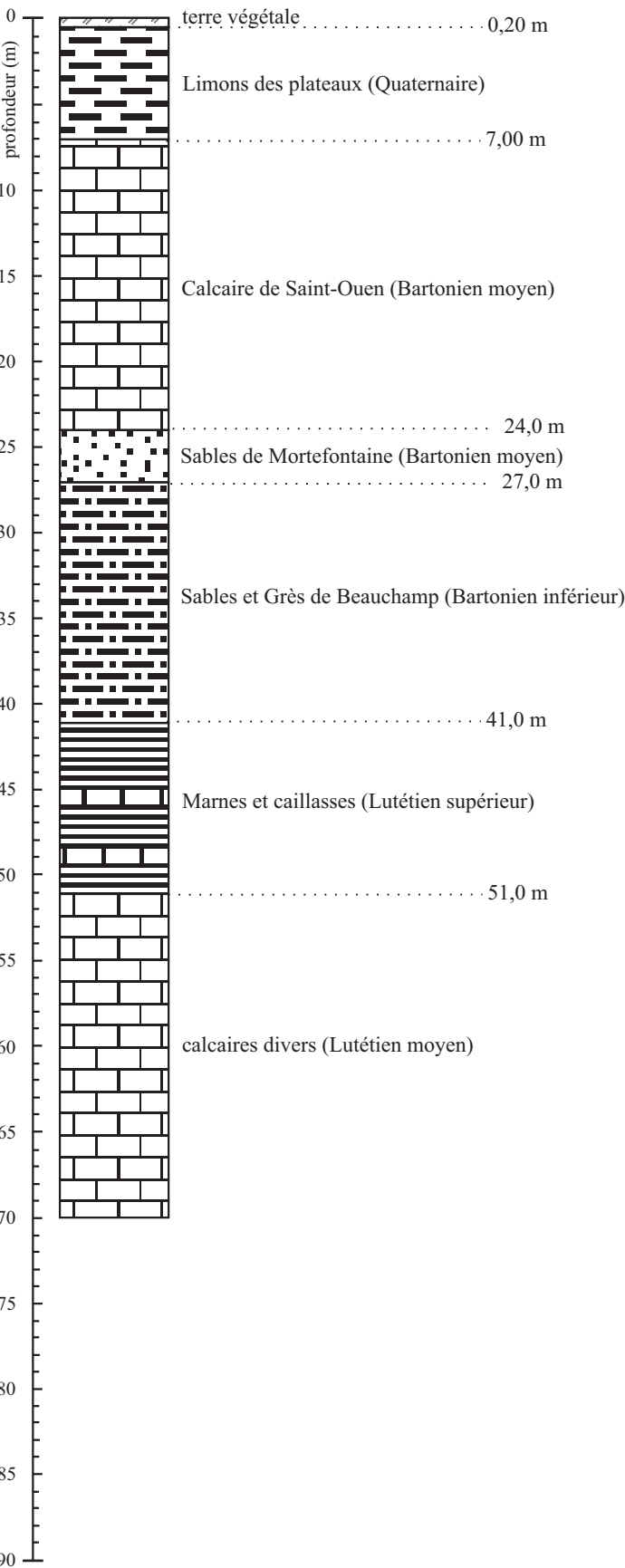


1. Vue rapprochée du site d'implantation

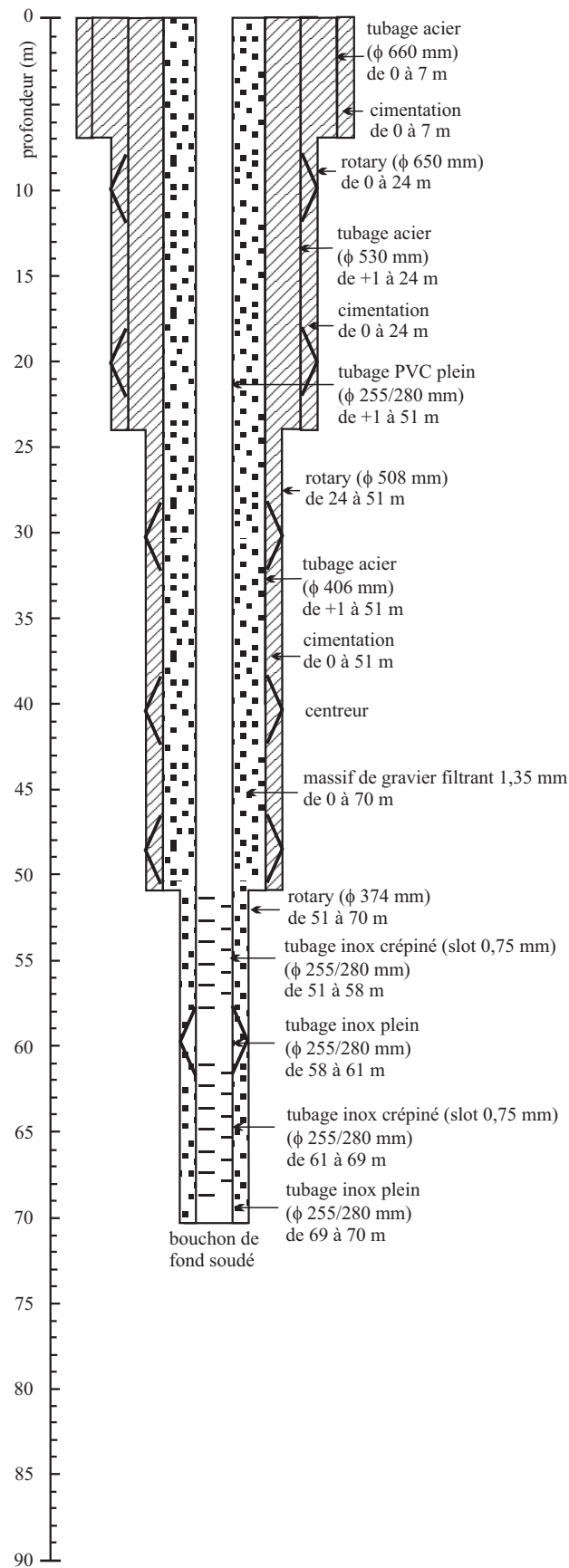


2. Vue générale du site d'implantation

COUPE LITHOLOGIQUE PREVISIONNELLE



COUPE TECHNIQUE PREVISIONNELLE





cultures

*installation de
méthanisation*

Projet

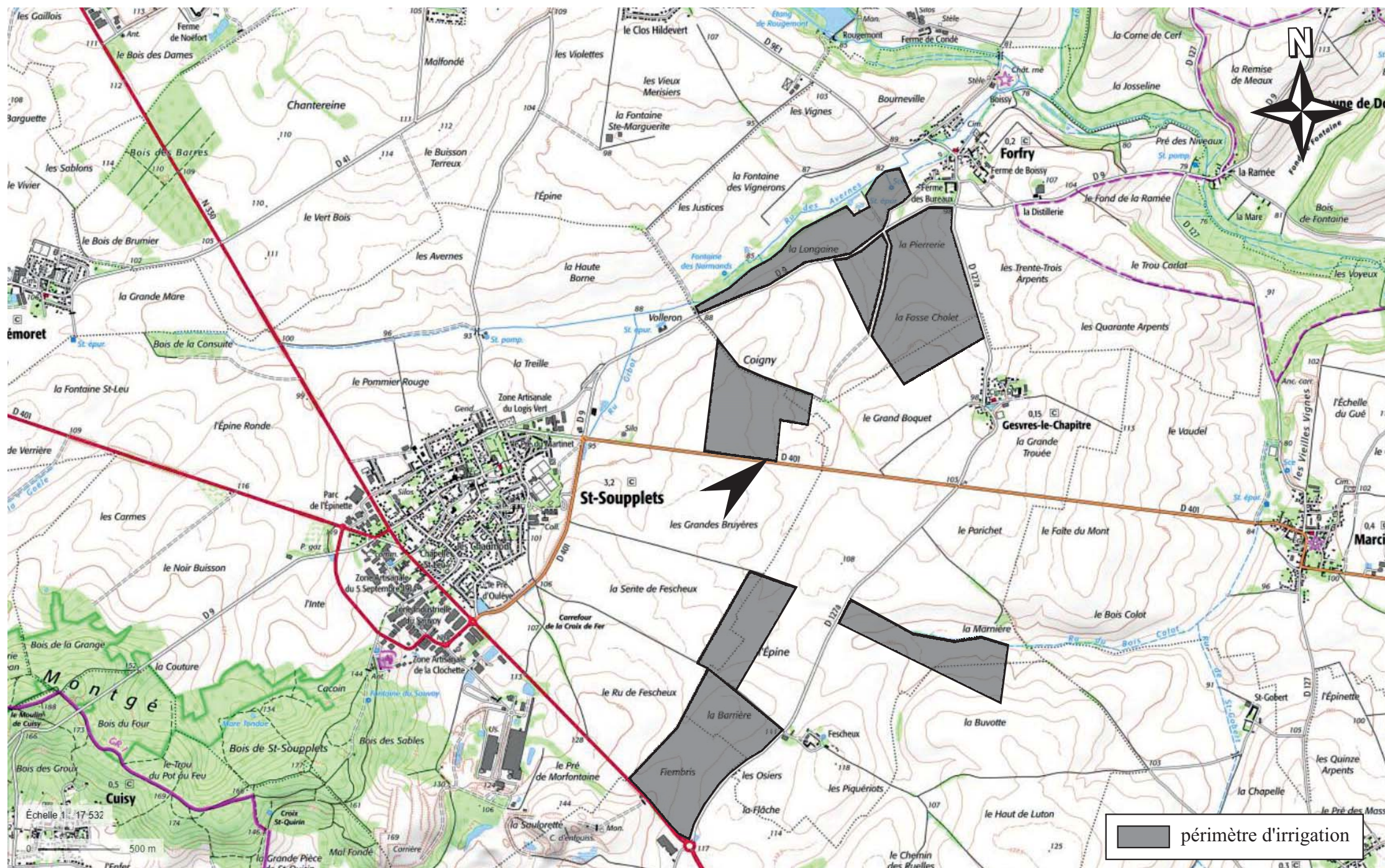
100 m

cultures

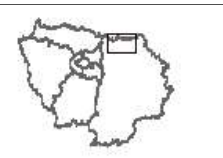
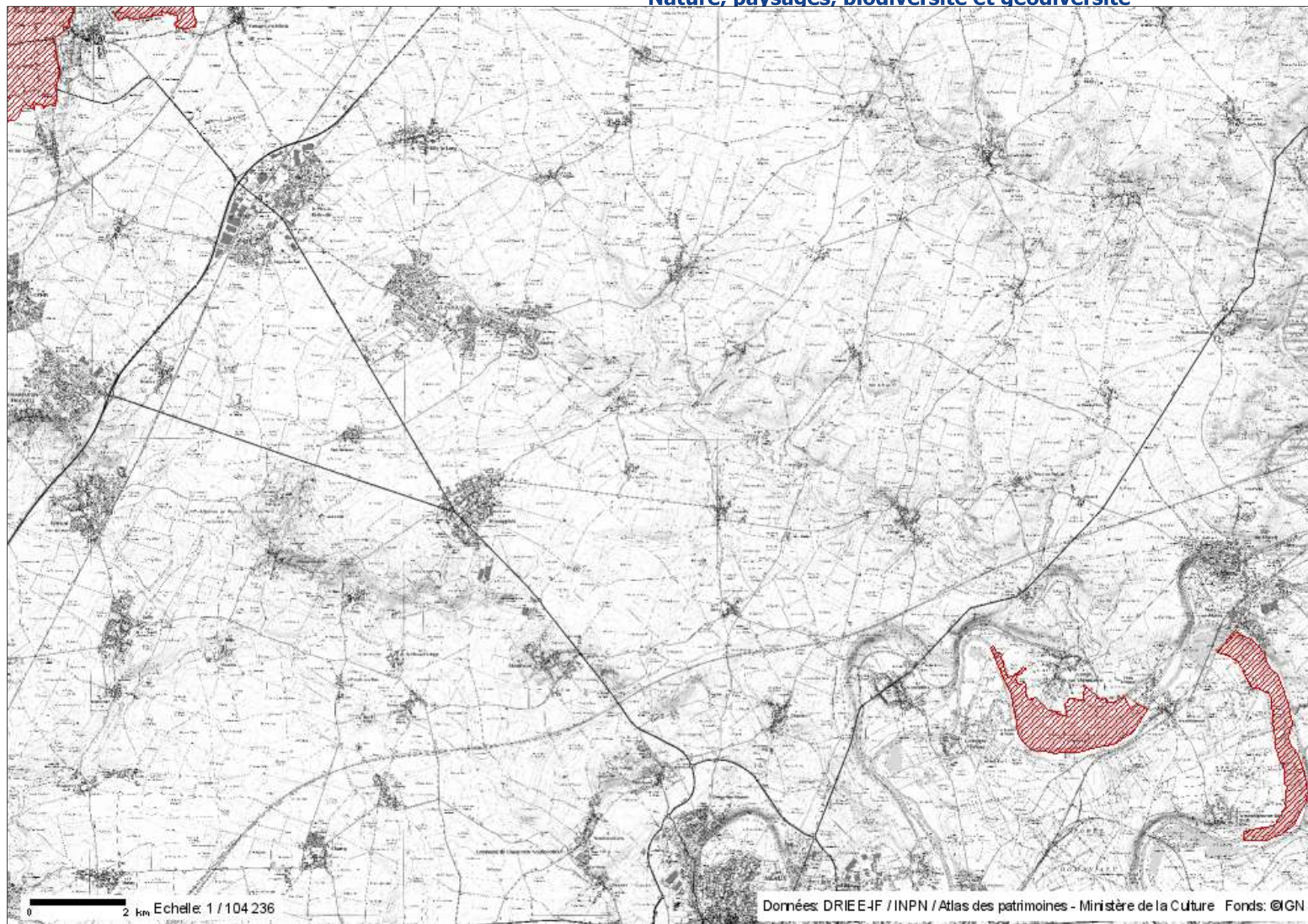
cultures

Échelle 1 : 2 215

0 — 50 m



Nature, paysages, biodiversité et géodiversité



Contenu de la carte

Réserves, biotopes et géotopes protégés

 Zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000

 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Natura 2000

Scan 25 (Niveaux de gris) - (Données Scan 25 - Copyright IGN)

 Scan 25

Tous droits réservés.

Document imprimé le 22 Decembre 2020, serveur Géo-IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE IF.